



République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2024

2024-09-11g

Budget annexe Régie assainissement : Admission en non-valeur - Créances éteintes

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 46 (*dont suppléés : 3*)
Nombre de délégués titulaires absents : 29 (*dont représentés : 10*)

Votants : 56

Le 26 septembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 septembre 2024.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Michel GONIN (*Viethorey*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Claude HUEBER (*Onans*), Michaël HUGONNIOT (*Arcey*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), André PARROT (*Désandans*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

ABSENTS EXCUSES :

Albéric CHOPARD (*Soye*), Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*),

ABSENTS SUPPLEES :

Pierre MAHON (*Cubrial*), représenté par son suppléant Jean-Luc LENOTTE ; Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), représenté par son suppléant Raphaël BOUZIANE ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

ABSENTS REPRESENTES :

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), pouvoir à Jacky BOUVARD, Marc-André DODIVERS (*Blussans*), pouvoir à Edwige GARRESSUS ; Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Martine LOHSE (*l'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Francis USARBARRENA ; Alain PASTEUR (*Arcey*), pouvoir à Bruno BEAUDREY ; Philippe JANUEL (*Avilley*), pouvoir à Joseph CUENOT ; Pierre PEGEOT (*La Prétière*), pouvoir à Marie-Blanche PERNOT ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*), pouvoir à Claude HUEBER.

ABSENTS :

Raymond BOBY (*Bournois*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Rodney HEDIN (*Abbenans*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*),

SECRETAIRE DE SEANCE :

Claude HUEBER

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2024-09-11g

Budget annexe Régie assainissement : Admission en non-valeur - Créances éteintes

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation de demandes en non-valeur déposées par le SGC Valdahon – Baume-les-Dames :

- Liste n°5145180131 d'un montant de 158.68 €
- Liste n°5469910131 d'un montant de 50.65 €
- Liste n°5784210031 d'un montant de 2 014.24 €
- Liste n°6189930131 d'un montant de 1 250.96€
- Liste n°6471400131 d'un montant de 89.94 €

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le SGC dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Le Président expose :

Le SGC Valdahon – Baume-les-Dames présente au Conseil Communautaire plusieurs demandes d'admissions en non-valeur pour un montant global de 3 564.47 € réparti sur des titres de recettes émis entre 2020 et 2024 et concernant le budget annexe « Régie assainissement ».

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Communautaire d'admettre en non-valeur, au titre de créances éteintes, les titres de recettes faisant l'objet de cette demande, pour un **montant total de 3 564.47 € (trois mille cinq cent soixante-quatre euros et quarante-sept cents)**.

Pour ce faire il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits ci-dessous, sur le budget annexe Régie assainissement :

Compte 6542 (chapitre 65) : + 2250 €

Compte 6617 (chapitre 67) : - 2250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **Décide d'admettre en non-valeur au titre de créances éteintes les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes effectuée par le SGC Valdahon – Baume-les-Dames, pour un montant de 3 564.47 €**
- **Indique que la somme sera imputée sur le compte 6542 du budget annexe Régie assainissement**
- **Accepte l'augmentation de crédits indiquée ci-dessus, nécessaire à la passation de ces écritures**
- **Charge le Président d'effectuer toutes démarches nécessaires à cette opération**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0